

MAITRE D'OUVRAGE :

C.R.O.U.S. ROUEN NORMANDIE
135 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN



MAITRE D'ŒUVRE :

Green Architecture
Jean-Philippe Mestour Architecte DplG
794 rue des Broches
76160 St Léger du Bourg Denis



**MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION
DES STUDIOS DE LA RESIDENCE CASIMIR DELAVIGNE
BATIMENT C AU HAVRE**

43-45-47 rue Casimir DELAVIGNE – 76600 Le Havre

REGLEMENT DE CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 18-930

Mars 2018

Procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés
Publics, selon décret du 25 mars 2016



Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
135, boulevard de l'Europe 76100 Rouen
Tel 02 32 08 50 00 Fax 02 32 08 50 01 www.crous-rouen.fr
Le présent règlement de consultation comprend dix pages

ARTICLE 1 – Objet et étendue de la consultation

1.1. -Nom et coordonnées de la personne publique :

Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

Adresse : 135, boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN

Tél : 02 32 08 50 29 Fax : 02 32 08 50 01

Mail: patrimoine@crous-rouen.fr

Site Web: www.crous-rouen.fr

Personne responsable du marché : Monsieur Renaud Poix.

Horaires d'ouverture du Crous : Du lundi au vendredi 9h00-12h00 / 13h00-16h00

Type d'acheteur public : Fonction Publique d'État

1.2 -Objet de la consultation :

Marché de travaux de réhabilitation des studios de la résidence Casimir Delavigne, Bâtiment C

1.3 -Lieux d'exécution des travaux :

Les travaux seront exécutés sur la commune de Le Havre à l'adresse suivante:

- Résidence Universitaire Casimir Delavigne, bâtiment C, 43-45-47 rue Casimir Delavigne 76600 Le Havre

1.4 -Procédure de passation choisie :

Procédure adaptée en application de l'article 27 du Code des Marchés Publics, selon décret du 25 mars 2016.

1.5. Travaux intéressant la défense

Sans objet.

1.6. Contrôle des prix de revient

Sans objet.

1.7. Unité monétaire

L'unité monétaire choisie par le Maître d'Ouvrage est l'Euro

1.8. Dispositions générales

Mesures d'ordre social - Application de la réglementation du travail

Le titulaire est soumis aux obligations résultant des lois et règlements relatives à la protection de la main d'œuvre et aux conditions du travail.

En application de l'article R 324-4 du Code du Travail, le titulaire est tenu de produire tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents demandés dans les conditions fixes à cet article.

1.9 -Forme du marché :

La consultation est lancée en lots séparés.

Les entreprises se présentant seules ou en groupement d'entreprises conjointes et solidaires peuvent participer à la consultation.

1.10 -Nature, consistance et étendue des travaux :

Il s'agit de travaux de réhabilitation de 28 T1 et d'un T5 de la résidence Casimir DELAVIGNE, Bâtiment C, au Havre.

Les travaux comprendront :

- La mise en peinture complète des logements (Excepté le T5)
- Le remplacement des sols souples.
- La réfection des réseaux de plomberie.
- Le remplacement des sanitaires.
- Le remplacement des bouches de VMC.
- La révision et la réfection du réseau Electrique.
- Le remplacement de l'appareillage électrique et des chauffages.
- Le remplacement de la Kitchenette avec meuble évier

Les candidats sont invités à fournir un planning d'exécution des prestations et à le respecter.

N° DU LOT:	DESCRIPTION
Lot 1:	REVETEMENTS DE SOL SOUPLE
Lot 2:	PEINTURE
Lot 3:	PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION
Lot 4:	ELECTRICITE – CHAUFFAGE ELECTRIQUE

1.11 -Conditions de participation des concurrents :

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint et solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

ARTICLE 2 – Conditions de la consultation

2.1 -Durée du marché – Délais d'exécution

Le délai prévisionnel du chantier est de 16 semaines maximum y compris préparation et fabrication à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage des travaux. Les travaux débiteront le 22 mai 2018.

2.2 -Variantes et options

Les variantes ne sont pas acceptées. Il n'y a pas d'option.

2.3 -Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 -Mode de règlement du marché et modalités de financement

Le marché sera réglé par acompte mensuel au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Les prix du marché sont fermes et non actualisables, dans les conditions fixées au CCAP.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours après réception de la facture.

Une avance peut être accordée au titulaire d'un marché sous forme d'acompte dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à deux mois. Cette avance n'est due au titulaire du marché que sur la part du marché qui ne fait pas l'objet de sous-traitance.

Le titulaire peut refuser le versement de l'avance. Il devra l'indiquer dans l'acte d'engagement.

Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en œuvre d'une clause de variation de prix.

Le montant de l'avance est fixé à 5% du montant initial, toutes taxes comprises, du marché.

Nature des ressources mobilisées pour financer l'opération : Ressources propres.

ARTICLE 3 – Les intervenants

3.1 -Maîtrise d'Ouvrage

CROUS de Rouen

135, boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN

3.2 - SPS

APAVE Rouen- 2 rue des Mouettes – CS 90098, 76132 Mont-Saint-Aignan cedex

Tél. : 02.32.18.44.05

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé :

Les entreprises seront tenues de remettre aux Maitre d'Oeuvre et SPS, un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

ARTICLE 4 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation,
- L'acte d'engagement et ses annexes,
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- La lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses cotraitants et déclaration du candidat et déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé,
- Le cahier des clauses techniques et particulières (CCTP),
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le cahier de plans et photos,

Le dossier de consultation peut être, soit téléchargé sur la plateforme dématérialisée « achat public », soit téléchargé sur le site internet du CROUS de Rouen Normandie rubrique « marchés publics ».

Date limite d'obtention du dossier : la même que pour la remise des offres.

ARTICLE 5 – Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 -Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

A Pièces de la candidature :

Les renseignements, références, attestations, certificats... :

1. Lettre de candidature modèle **DC 1** (obligatoire en cas de groupement)
2. Déclaration du candidat modèle **DC 2**
3. Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, afin de justifier que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales. Les attestations seront à fournir obligatoirement à la signature définitive du marché.
4. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
5. La présentation d'une liste de travaux en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant notamment le montant, la date, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage public ou privé.

6. Extrait KBIS.
7. Attestation d'assurance en cours de validité à la passation des marchés de travaux et à l'exécution des travaux (responsabilité civile et décennale).
8. Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé. Ce document doit obligatoirement être fourni par l'attributaire avant la notification et remis à jour tous les 6 mois.

Le candidat devra également justifier des capacités et références suivantes :

9. Qualifications ou certificat de capacité dans les corps d'état concernés par la candidature.
10. Références de l'entreprise pour des travaux similaires. Ce document doit préciser le nom du maître d'ouvrage, la nature des travaux réalisés, le montant des travaux, la date de réalisation des travaux, les coordonnées d'une personne à contacter auprès du maître d'ouvrage.

Les dates et signatures des documents précités seront obligatoirement originales ou certifiées conformes.

Par ailleurs, si le candidat se présente en groupement d'entreprises, tous les membres du groupement devront fournir l'ensemble des certificats mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC 1 (celle-ci doit faire état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses cotraitants si l'offre n'est pas signée par l'ensemble des entreprises groupées).

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

B Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

11. L'acte d'engagement, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise candidate ayant vocation à être titulaire du marché, avec un relevé d'identité bancaire (RIB), et ses annexes pour chacun des cocontractants (le cas échéant) ;
12. Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint à accepter sans aucune modification ;
13. Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) ci-joint à accepter ;
14. La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) ci-jointe à compléter et comportant toutes indications permettant d'apprécier les propositions de prix ;
15. La liste des sous-traitants que l'entreprise envisage de prendre ainsi que le montant des prestations qui seront sous-traitées.

Les pièces relatives à la candidature et celles relatives à l'offre sont présentées dans deux enveloppes et un seul pli.

ARTICLE 6 – Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les 3 candidats les mieux disant ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, à savoir le prix et la valeur technique.

6.1 Jugement des offres

Chaque offre sera notée sur **100 points** suivant les critères d'attribution ci-dessous à savoir :

- Prix : **50 points**
- Mémoire technique : **40 points**
- Références de l'entreprise : **10 points**

A l'issue du classement, l'offre la plus proche de **100** sera classée comme la mieux disant. Les autres suivront dans l'ordre décroissant.

En cas de note globale égale entre plusieurs entreprises, l'entreprise ayant obtenu la meilleure note sur le critère du prix sera retenue.

6.2 Critères concernant le prix

Pour le prix des prestations noté sur **50 points**, ces derniers sont attribués suivant la formule ci-dessous :

- $N = (p \text{ mini}/p) \times 50$
- « p » étant le prix proposé par l'entreprise.
- « p mini » étant le prix proposé par l'entreprise moins-disant.

6.3 Critères concernant la valeur technique

Pour la valeur technique de l'offre notée sur **40 points**, ces derniers sont attribués comme suit :

- **20 points** pour la qualité technique.
- **5 points** selon les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des travaux.
- **15 points** pour le séquençage calendaire (possibilité pour le soumissionnaire de proposer un délai plus court).

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement (A.E.) ou en cas d'anomalie, d'erreur ou d'omissions internes à la décomposition du prix global forfaitaire, l'entrepreneur s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix global forfaitaire ou pour le redresser. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Si le candidat pressenti ne fournit pas les certificats, attestations ou déclarations, son offre sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le représentant du pouvoir adjudicateur qui présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le représentant du pouvoir adjudicateur pourra à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en seront informés.

Remise d'échantillons/ de matériels de démonstration : suivant demande du maître d'ouvrage.

6.4 Critères concernant les Références

L'entreprise devra impérativement fournir une liste de références de travaux similaires indiquant le nom du maître d'ouvrage, le type de travaux réalisés, le coût des travaux réalisés par l'entreprise et l'année de réalisation, cela sera noté sur **10 points** comme suit :

- **0 point** si l'entreprise ne fournit aucune référence.
- **3 points** si l'entreprise fournit une liste de références et si le contenu est jugé moyennement satisfaisant à l'égard du projet concerné.
- **6 points** si l'entreprise fournit une liste de références et si le contenu est jugé satisfaisant à l'égard du projet concerné.
- **10 points** si l'entreprise fournit une liste de références et si le contenu est jugé très satisfaisant à l'égard du projet concerné.

ARTICLE 7 – Condition d'envoi ou de remise des plis

7.1 -Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

« Marché public relatif aux travaux de réhabilitation des studios
de la résidence Casimir Delavigne, Bâtiment C »

NE PAS OUVRIR AVANT LA SÉANCE D'OUVERTURE DES PLIS

Ce pli doit contenir deux enveloppes :

- Une enveloppe candidature contenant les pièces de 1 à 10
- Une enveloppe offre contenant les pièces de 11 à 18

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

CROUS ROUEN NORMANDIE

Service patrimoine

135 Boulevard de l'Europe

76100 Rouen

Les offres devront être transmises avant le :

Mardi 23 avril 2018 à 12 heures.

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur sur sa demande.

7.2 -Transmission électronique

La transmission des plis par voie électronique est autorisée. De même, la transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, ou tout autre support matériel) est autorisée

ARTICLE 8 – Renseignements complémentaires

8.1 -Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite ou par courriel à :

Renseignements administratifs :

CROUS ROUEN NORMANDIE

Mail : patrimoine@crous-rouen.fr

Renseignements techniques :

Jean-Philippe Mestour

Architecte DplG

Tél : **06 51 23 65 84**

Mail : green.architecture@free.fr

Une réponse sera alors adressée 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8.2 -Modification de détails au dossier de consultation

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail du dossier de consultation.

Dans le cas où des modifications seraient apportées après ce délai, une nouvelle date de remise des offres sera accordée aux candidats de manière à respecter cette période de 6 jours.

Les modifications éventuelles seront mises à disposition sur la plateforme dématérialisée « achat public », et sur le site internet du CROUS de Rouen Normandie rubrique « marchés publics »

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessous est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.